Accompagnement des entreprises face à la hausse des prix de l'énergie

Nos commerçants/artisans/entreprises sont confrontés aux difficultés liées au coût des dépenses énergétiques.

Aussi, nous souhaitons rappeler :

- La publication du guide de Saint-Quentin-en-Yvelines à destination des commerçants : Semaine Energies & Entreprises | SQY (saint-quentin-en-yvelines.fr)
- La possibilité pour chaque entreprise de s'adresser directement à la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines (DDFiP78) qui peut accompagner individuellement chaque entreprise dans ses démarches pour trouver une solution à ses difficultés et solliciter les dispositifs de soutien adaptés.

  Contact du conseiller départemental (DDFiP78) : Mme Emilie BA

  emilie.ba@dgfip.finances.gouv.fr

  01 30 84 05 29
- Chèque efficacité énergétique : jusqu'à 10.000 euros pour les TPE-PME d'Île-de-France. (Retrouvez toutes les modalités : https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique-jusqua-10000-euros-pour-les-tpe-pme-dile-de-france)

Infos pratiques

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour aider les TPE et PME à faire face à l'augmentation des factures d'énergie. Les TPE qui ont une puissance inférieure à 26 kVA peuvent, sous conditions, bénéficier du tarif bleu pour les entreprises, qui s'aligne sur celui des particuliers. Pour celles qui ont une puissance supérieure, le prix de l'électricité payé en moyenne en 2023 peut être limité à 280 ou 380 €/MWh, selon les conditions remplies par l'entreprise.

Documents
Modèle d'attestation sur l'honneur pour l'application du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité
Guide plan de sobriété énergétique - Janvier 2023
Liens utiles
Guide de SQY à destination des commerçants
TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie | economie.gouv.fr